

Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)

Eau potable : territoire en gestion directe

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	12
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	12
1.6.5.	Autres volumes.....	13
1.6.6.	Volume consommé autorisé	13
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarification	14
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	15
2.3.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	18
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	18
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	20
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	21
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	23
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	23
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	23
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	24
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements.....	25
4.1.	Montants financiers.....	25
4.2.	État de la dette du service	25
4.3.	Amortissements	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : Eau potable - Gestion directe
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) **A compléter**

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Baillif, Basse-Terre, Capesterre-Belle-Eau, Gourbeyre, Goyave, La Désirade, Le Gosier, Le Moule, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, Saint-Claude, Saint-François, Sainte-Anne, Sainte-Rose, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non

Conformément au paragraphe III. de l'article 14 des statuts du SMGEAG, la commission de surveillance mentionnée à l'article 2 de la loi n°2021-513 du 29 avril 2021 examine chaque année les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non (élaboration en cours – livrable de la phase 1 du SDAEP prévue pour fin 2023)
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : le 25/05/22 Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non (SDAEP en cours)

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en **gestion directe**.

1.3. **Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **331 492** habitants au 31/12/2022 (331 492 au 31/12/2021). Ce nombre d'habitants desservis est issu du site internet de l'Insee (Recensement de la population en Guadeloupe au 1^{er} janvier 2019).

1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **178 087** abonnés au 31/12/2022 (177 155 au 31/12/2021).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2021	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Variation en %
Anse-Bertrand	2 625	2 664	1,49
Baie-Mahault	16 474	16 676	1,23
Baillif	2 390	2 366	-1,00
Basse-Terre	5 748	5 700	-0,84
Capesterre-Belle-Eau	8 542	8 491	-0,60
Gourbeyre	3 770	3 715	-1,46
Goyave	3 521	3 563	1,19
La Désirade	981	984	0,31
Le Gosier	15 393	15 407	0,09
Le Moule	12 004	12 165	1,34
Les Abymes	28 492	28 912	1,47
Morne-à-l'Eau	8 295	8 351	0,68
Petit-Bourg	11 562	11 556	-0,05
Petit-Canal	3 866	3 931	1,68
Pointe-à-Pitre	10 689	10 799	1,03
Port-Louis	3 077	3 117	1,30
Saint-Claude	4 151	4 087	-1,54
Saint-François	9 992	9 990	-0,02
Sainte-Anne	10 822	10 832	0,09
Sainte-Rose	8 792	8 725	-0,76
Terre-de-Bas	589	596	1,19
Terre-de-Haut	1 057	1 098	3,88
Trois-Rivières	4 323	4 362	0,90
Total	177 155	178 087	0,53%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 56,88 abonnés/km au 31/12/2022 (59,17 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,86 habitants/abonné au 31/12/2022 (1,87 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 109,26 m³/abonné au 31/12/2022. (142 m³/abonné au 31/12/2021).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 56 370 437 m³ pour l'exercice 2022 (58 665 005 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Prise d'eau de Bras DAvid -Miquel	Superficielle	6 258 377	6 520 106	4,2%
Source Gommier PLVT	Souterrain	521 552	453 852	-13%
Source La Plaine PLVT*	Souterraine	32 805	121 713	271%
Prise d'eau Moustique PLVT	Superficielle	6 431 904	6 442 973	0,2%
Forage Duchassaing PLVT	Souterraine	361 096	439 081	21,6%
Source Leotard-Moustique	Superficielle	0	0	___%
Source Sofaïa	Superficielle	336 873	422 055	25,3%
Forage Blanchard PLVT	Souterraine	402 075	352 005	-12,4%
Source Ravine Bleue	Superficielle	962 493	933 120	-3%
Source Cacao	Superficielle	1 101 966	1 040 627	-5,6%
Prise d'eau Vernou PLVT	Superficielle	5 293 612	5 306 250	0,2%
Source Massy	Superficielle	678 756	666 692	-1,8%
Source Solitude	Superficielle	1 088 499	1 058 130	-2,8%
Source Belle Eau Cadeau PLVT	Souterrain	7 843 771	7 570 764	-3,5%
Prise d'eau La Digue PLVT	Superficielle	11 144 657	10 830 919	-2,8%
Sources Tabaco PLVT	Souterrain	0	0	___%
Prise d'eau de Rivière Saint-Louis	Superficielle	4 566 210	3 119 928	-31,7%
Source Hermitage PLVT	Souterraine	535 525	562 819	5,1%
Prise d'eau Plessis - Montrepos	Superficielle	796 874	711 033	-10,8%
Source Tete Canal PLVT	Souterrain	151 268	129 749	-14,2%
Prise d'eau de Ravine Chaude	Superficielle	0	0	___%
Source Belle-Terre	Souterrain	793 129	713 788	-10%

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Filière Moscou (Galion + Rivière chaude)	Superficielle	1 055 069	1 040 174	-1,4%
Forage Richeval Picard	Souterraine	343 213	330 093	-3,8%
Source Roudelette Nord	Souterraine	87 840	82 840	-5,7%
Sources de Balisiers	Souterraine	70 272	_____	_____%
Ressource Forage de Lassere	Souterraine	508 845	433 087	-14,9%
Ressource Forage de Chazeau	Souterraine	651 382	581 112	-10,8%
Forage de Gensolin	Souterraine	706 510	610 286	-13,6%
forage de Kancel	Souterraine	603 632	578 027	-4,2%
forage de Jabrun	Souterraine	725 908	690 709	-4,8%
Forage Pelletan	Souterraine	416 226	382 174	-8,2%
forage de Marchand	Souterraine	412 245	355 006	-13,9%
Sources Mornes Houel (Lepelletier, Malanga, Ravine Roche, Ravine Noire)	Souterraine	3 048 613	3 286 684	7,8%
Forage Charropin	Souterraine	256 557	240 863	-6,1%
Forage Perrin	Souterraine	477 251	363 778	-23,8%
Total		58 665 005	56 370 437	-3,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 32%.

*Pour plusieurs points dont celui-là, la donnée 2021 était une projection réalisée sur la base du volume connu pour les 4 derniers mois de l'année 2021 (mois de septembre à décembre). Cela peut expliquer l'importante variation constatée entre les exercices 2021 et 2022.

1.5.2. Achats d'eaux brutes



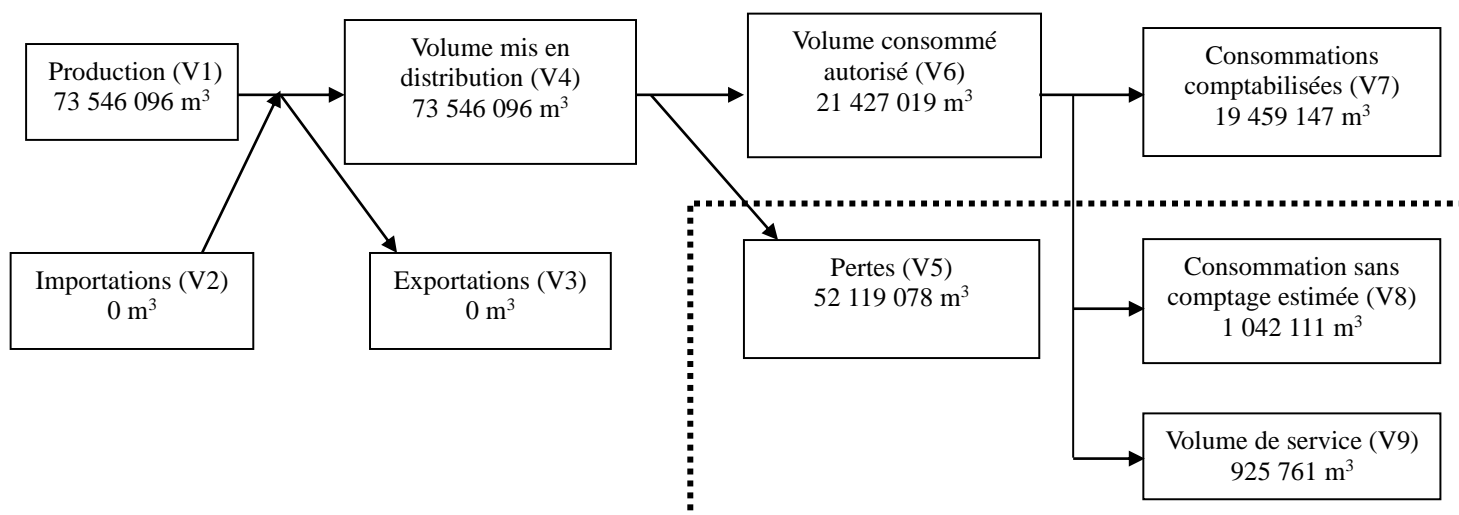
Le SMGEAG achète des eaux brutes en gros qu'il traite lui-même. Le détail des volumes achetés sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 figure dans le tableau suivant.

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Observations
Karukér'Ô / Conseil Départemental	2 703 020	3 059 730	UPEP de Perrin
Karukér'Ô / Conseil Départemental	9 688 599	9 693 857	UPEP de Deshauteurs
Karukér'Ô / Conseil Départemental	3 194 992	3 387 677	UPEP de Desvarieux
Karukér'Ô / Conseil Départemental	1 981 718	1 817 210	UPEP de Belin
Total	17 568 329	17 958 474	

Les volumes d'eau brute achetés ont augmenté de 2,2% entre 2021 et 2022.

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



1.6.2. Production



Le service a 36 stations de traitement.

Direction territoriale	Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Centre (6)	Miquel	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Perrin	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Belle Eau Cadeau	Dessablage / Filtration sur CAG / Désinfection
	Usine de La Digue	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Vernou	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Usine de Moustique	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Basse-Terre (16)	Solitude	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Cacao	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Massy	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Sofaïa	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Tête Canal	Filtration sur sable / Désinfection
	Hermitage	Désinfection
	Gommier	Filtration sur CAG / Désinfection
	La Plaine	Filtration sur CAG / Désinfection
	Montval	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection

Direction territoriale	Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
	Saint Louis	Dessablage / Coagulation-Floculation / Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Matouba	Désinfection
	Balisier Papaye	Désinfection
	Morne Houël	Dessablage/ Coagulation-Floculation/ Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
	Palmiste	Dessablage/ Décantation /Filtration sur sable / Désinfection
	Belleterre	Filtration sur CAG / Désinfection
	Beauvallon	Coagulation-Floculation/ Décantation/ Filtration sur sable / Désinfection
Grande-Terre (14)	Deshauteurs	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Desvarieux	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Belin	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
	Forage de Duchassaing	Désinfection
	Forage de Blanchard	Désinfection
	Forage de Marchand	Désinfection
	Forage de Gensolin	Désinfection
	Forage de Chazeau	Désinfection
	Forage de Kancel	Désinfection
	Forage de Jabrun	Désinfection
	Forage de Lasserre	Désinfection
	Forage de Pelletan	Désinfection
	Forage de Picard	Désinfection
	Forage de Charropin	Désinfection
Forage de Perrin	Désinfection	

Le SMGEAG a produit 56 013 305 m³ en 2022 à partir de ses ressources en eau propres. Le tableau figurant ci-dessous fournit un détail de ce volume total par unité de production.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Prise d'eau de Bras DAVID -Miquel	6 133 209	6 487 505	5,8%	80
Source Gommier PLVT	513 728	447 044	-13%	50
Source La Plaine PLVT*	32 313	119 887	271%	50
Prise d'eau Moustique PLVT	6 305 788	6 410 758	1,7%	60
Forage Duchassaing PLVT	361 096	439 081	21,6%	40
Source Leotard-Moustique	0	0	____%	60
Source Sofaïa	336 873	422 055	25,3%	50
Forage Blanchard PLVT	402 075	352 005	-12,4%	40
Source Ravine Bleue	962 493	933 120	-3%	50
Source Cacao	1 063 635	1 005 720	-5,5%	50
Prise d'eau Vernou PLVT	5 187 740	5 288 871	1,9%	60
Source Massy	534 864	552 254	3,2%	50
Source Solitude	1 053 792	1 047 777	-0,6%	50
Source Belle Eau Cadeau PLVT	7 689 972	7 534 464	-2%	60
Prise d'eau La Digue PLVT	10 921 764	10 733 506	-1,7%	60
Sources Tabaco PLVT	0	0	____%	60
Prise d'eau de Rivière Saint-Louis	4 566 210	3 119 928	-31,7%	50
Source Hermitage PLVT	528 525	562 819	____%	50
Prise d'eau Plessis -Montrepos	683 382	700 368	2,5%	50
Source Tete Canal PLVT	148 999	127 832	-14,2%	50
Prise d'eau de Ravine Chaude	0	0	____%	50
Source Belle-Terre	793 129	703 081	-11,3%	0
Filière Moscou (Galion + Rivière chaude)	1 055 069	1 024 571	-2,9%	0
Forage Richeval Picard	343 213	330 093	-3,8%	40
Source Roudelette Nord	87 840	82 840	-5,7%	50
Sources de Balisiers	70 272	66 000	-6,1%	40
Ressource Forage de Lassere	508 845	433 087	-14,9%	80
Ressource Forage de Chazeau	651 382	581 112	-10,8%	40
Forage de Gensolin	706 510	610 286	-13,6%	40
forage de Kancel	603 632	578 027	-4,2%	40
forage de Jabrun	725 908	690 709	-4,8%	40
Forage Pelletan	416 226	382 174	-8,2%	50

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
forage de Marchand	412 245	355 006	-13,9%	40
Sources Mornes Houel (Lepelletier, Malanga, Ravine Roche, Ravine Noire)	3 048 613	3 286 684	7,8%	50
Forage Charropin	256 557	240 863	-6,1%	50
Forage Perrin	477 251	363 778	-23,8%	50
Total du volume produit (V1)	57 583 150	56 013 305	- 4,5%	—

*Pour plusieurs points dont celui-là, la donnée 2021 était une projection réalisée sur la base du volume connu pour les 4 derniers mois de l'année 2021 (mois de septembre à décembre). Cela peut expliquer l'importante variation constatée entre les exercices 2021 et 2022.

En complément des volumes produits à partir des ressources listées ci-dessus, le SMGEAG a produit 17 532 792 m³ en 2022 à partir d'eaux brutes achetées en gros au Conseil Départemental qu'il potabilise (Cf. point 1.5.2.). Le tableau figurant ci-dessous fournit un détail de ce volume total par unité de production.

Unité de production	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
UPEP de Perrin	2 650 020	2 752 177	4%
UPEP de Deshauteurs	6 239 092	9 612 072	54%
UPEP de Desvarieux	3 132 345	3 387 677	8%
UPEP de Belin	1 942 084	1 780 866	-8%
Total	13 963 540	17 532 792	26%

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Sans objet.

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	25 155 888	19 459 147	-22,6%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	25 155 888	19 457 147	-22,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 347 193	1 042 111	- 23%
Volume de service (V9)	879 017	925 761	+5 %

Ces volumes sont des estimations hautes réalisées sur la base de données historiques observées sur plusieurs territoires faisant aujourd'hui partie du périmètre du SMGEAG.

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	27 382 098	21 427 019	-21,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 2 730,9 kilomètres au 31/12/2022 (2 593,0 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 22,52 € au 01/01/2023

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 à 40 mm y compris location du compteur	58,2 €	58,2 €
	Abonnement DN 50	317,4 €	317,4 €
	Abonnement DN 60	526,36 €	526,36 €
	Abonnement DN 80	946,92 €	946,92 €
	Abonnement DN 100	1 470,64 €	1 470,64 €
	Abonnement DN 150	3 152,84 €	3 152,84 €
	Abonnement DN 200	5 252,84 €	5 252,84 €
	Abonnement DN 250	8 400,54 €	8 400,54 €
	Abonnement DN 300	12 600,8 €	12 600,8 €
	Abonnement DN 400	21 001,32 €	21 001,32 €
	Abonnement DN 500	31 507,24 €	31 507,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 40 m ³	1,52 €/m ³	1,52 €/m ³
	Prix au m ³ de 41 à 100 m ³	2,67 €/m ³	2,67 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 m ³ à 5 000 m ³	2,82 €/m ³	2,82 €/m ³
	Prix au m ³ de 5 001 m ³ à 15 000 m ³	2,93 €/m ³	2,93 €/m ³
	Prix au-delà de 15 000 m ³	3,00 €/m ³	3,00 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'eau)	0,2010 €/m ³	0,2010 €/m ³
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,5 €/m ³	0,5 €/m ³
	Autre : Octroi de Mer Régional	0,0271 €/m ³	0,0271 €/m ³

Les tarifs détaillés ci-dessus sont les tarifs d'Eau d'Excellence (ancien opérateur dont le nombre d'abonnés était le plus important), appliqués sur le territoire Centre du SMGEAG.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°2020.07/17 du Conseil d'Administration du 30/07/20 fixant les tarifs du service d'eau potable.

Les tarifs par commune sont détaillés au point 2.2. suivant.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €
Part de la collectivité	
Part fixe annuelle	58,20
Part proportionnelle	182,40
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	240,60
Taxes et redevances	
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	60,00
Octroi de mer régional	3,06
TVA	6,44
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	75,50
Total	316,10
Prix TTC au m³	2,63

La facture d'eau type figurant ci-dessus a été établie sur la base des tarifs appliqués sur l'ancien périmètre d'Eau d'Excellence (ancien opérateur dont le nombre d'abonnés était le plus important), appliqués sur le territoire Centre du SMGEAG..

Le tarif par commune lié notamment à l'EPCI auquel la commune appartient est détaillé ci-dessous :

Commune	Prix au 01/01/2022 en €/m³	Fréquence de facturation (2021)
Anse-Bertrand	3,73	Semestrielle
Baie-Mahault	2,63	Trimestrielle
Baillif	2,76	Trimestrielle
Basse-Terre	2,76	Trimestrielle
Capesterre-Belle-Eau	2,27	Trimestrielle
Gourbeyre	2,76	Trimestrielle
Goyave	3,10	Trimestrielle
La Désirade	3,10	Trimestrielle
Le Gosier	3,10	Trimestrielle
Le Gosier (Grands-Fonds)	3,35	Semestrielle
Le Moule	3,35	Semestrielle
Les Abymes	2,63	Trimestrielle
Morne-à-l'Eau	3,35	Semestrielle
Petit-Bourg	3,10	Trimestrielle
Petit-Canal	3,73	Semestrielle
Pointe-à-Pitre	2,63	Trimestrielle
Port-Louis	3,73	Semestrielle
Saint-Claude	2,76	Trimestrielle
Saint-François	3,10	Trimestrielle
Sainte-Anne	3,10	Trimestrielle
Sainte-Rose	2,45	Trimestrielle
Terre-de-Bas	2,27	Trimestrielle
Terre-de-Haut	2,27	Trimestrielle
Trois-Rivières	2,50	Trimestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €*	Exercice 2022 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	12 690 142,16	64 390 805,86
Recette redevance prélèvement	950 807,64	1 758 698,4
Recette redevance pour pollution d'origine domestique	2 270 862,50	1 837 369,23
Total recettes de vente d'eau	15 911 812,30	67 986 873,49
Recettes liées aux travaux	472 323,99	1 898 135,91
Autres recettes : Subventions d'exploitation	9 625 000,00	0
Autres recettes : Atténuations de charges	751 408,30	0
Autres recettes : Autres produits de gestion courante	177 805,80	1 179 170,50
Total autres recettes	11 026 538,09	3 077 306,41
Total des recettes	26 938 350,39	71 064 179,90

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 67 986 873,49 € (15 911 812,30 € au 31/12/2021).

*Les données présentées concernent les 4 derniers mois de l'année 2021.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	940	19	1 219	21
Paramètres physico-chimiques	951	33	1 235	25

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	98%	98,3%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	96,5%	98%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	18%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	38,3 %	29,1 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	28,93	21,50
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	35,2 %	26,5 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 54,3 m³/j/km (49,0 en 2021).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 52,3 m³/j/km (46,7 en 2021).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	24,25	19,06	11,63	27,20	2,0

Au cours des 5 dernières années, 84,14 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,54 % (0,71 en 2021).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 56,8% (56,3% en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Information non disponible.

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Sans objet.

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	0	44 743 001
Epargne brute annuelle en €	14 967 662,06	- 969 445,47
Durée d'extinction de la dette en années	0	- 46,11

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette (cf. calcul théorique ci-dessus) est de - 46,11 ans (0 en 2021 car l'encours total de la dette était nul au 31/12/2021).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	-	6 882 902
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	73 580,00	22 202 910
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	—-—	31 %

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de **31** %.

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 390

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **2,19** pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	5 133 102,69
Montants des subventions en €	0	529 621,00
Montants des contributions du budget général en €	179 714,49	30 492 875,84

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	44 743 001
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	1 050 714,39
	en intérêts	962 223,35

4.3. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 15 725 000 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Le montant total des projets à l'étude s'élève à 37,9 millions d'euros en 2022.

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Le montant total des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante s'élève à 74,8 millions d'euros en 2022. Parmi les travaux adoptés on retrouve notamment les opérations suivantes :

- Renouvellement de compteurs
- Renouvellement de réseaux
- Changement de process de l'usine de Belin
- Construction d'un réservoir de stockage d'eau potable à l'usine de production de Desvarieux sur le territoire de la commune du Moule
- Renouvellement et renforcement de réseaux d'alimentation en eau potable de la ville de Petit-Canal
- Renforcement de l'alimentation en eau potable à partir des sources de l'Hermitage
- Augmentation de la zone d'influence de l'unité de la Plaine

- Réhabilitation des réservoirs de l'usine de Miquel
- Télégestion
- Lutte contre les déperditions d'eau
- Schéma directeur eau potable
- Système d'Information Géographique (SIG)
- Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)
- Régularisation administrative des points de prélèvement pour l'eau potable
- Réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité des périmètres de protection des captages disposant d'une autorisation
- Travaux pour la mise en place de points de mesure supplémentaires sur les feeders
- Sécurisation de l'usine de Miquel (éclairage extérieur, mise aux normes des escaliers et des barrières de sécurité, reprise du carrelage)
- Multiples opérations de rattrapage d'investissement en eau potable sur la direction territoriale de Basse-Terre

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Sans objet.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Sans objet.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	331 492	331 492
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,63 (Eau d'excellence)	2,63 (Territoire Centre)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	ND	ND
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98%	98,3%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	96,5%	98%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	28	28
P104.3	Rendement du réseau de distribution	38,3 %	29,1 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	49,0	54,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	46,7	52,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,71%	0,62%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	56,3%	56,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	SO	SO
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	ND	ND
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	SO	SO
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	SO	- 46,11
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	SO	31%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	-	2,19

ND : Non disponible.

SO : Sans objet.